

Version provisoire du 10 avril 2014

Généraliser la formation judiciaire sur la cybercriminalité et les preuves électroniques

**Atelier international organisé dans le cadre des projets CyberCrime@EAP et GLACY
accueilli par l'Institut national roumain de la magistrature
Bucarest, Roumanie, 2 – 3 juin 2014**

Descriptif (projet)

Contexte

Face à la menace que représente la cybercriminalité et à l'importance de plus en plus grande des preuves électroniques dans les procédures pénales, il est essentiel que les juges et les procureurs aient accès à une formation dans ces domaines leur permettant d'acquérir au moins des connaissances élémentaires en la matière. En 2009, le Conseil de l'Europe a adopté en ce sens un [concept](#) préconisant l'intégration de modules portant sur la cybercriminalité et les preuves électroniques dans les programmes des institutions de formation judiciaire. Le concept a été testé avec succès en Europe du Sud-Est et du matériel de formation ([formation de niveau élémentaire](#), [formation de niveau avancé](#), [guide sur les preuves électroniques](#)) a été développé. La mise en œuvre de ce concept bénéficie désormais de l'appui des projets [CyberCrime@EAP](#) et [GLACY](#) dans d'autres régions également.

Objectif

L'atelier a pour objectif :

- De préparer les éléments des concepts de formation judiciaire nationale pour chacun des pays participants.

Participants

L'atelier s'adresse essentiellement aux représentants des institutions de formation de juges et procureurs occupant des postes de direction ou en charge de l'élaboration des programmes. Les projets CyberCrime@EAP et GLACY prendront en charge les frais de voyage et de séjour de :

- Deux représentants des institutions de formation judiciaire de chacun des pays du Partenariat oriental : Arménie, Azerbaïdjan, Belarus, Géorgie, Moldova et Ukraine ;
- Deux représentants des institutions de formation judiciaire de chacun des pays prioritaires suivants dans le cadre du projet GLACY : Maurice, Maroc, Philippines, Sénégal, Afrique du Sud, Sri Lanka et Tonga.

Les langues de travail seront l'anglais, le français et le roumain.

Lieu

L'atelier aura lieu à l'Institut national roumain de la magistrature (www.inm-lex.ro) à Bucarest :
Bd. Regina Elisabeta, no. 53, secteur 5, Bucarest

www.coe.int/cybercrime

Programme (projet)

Lundi, 2 juin 2014	
8h30	Enregistrement
9h00	Session d'ouverture
9h30	Justification et explication de la nécessité de mettre en œuvre une formation sur la cybercriminalité et les preuves électroniques
11h00	Les systèmes et institutions de formation dans les pays participants
12h30	<i>Pause déjeuner</i>
14h00	Le concept de formation judiciaire du Conseil de l'Europe : éléments
16h00	Travail en groupe : éventuelles composantes d'une stratégie nationale de formation
18h00	<i>Fin de la première journée</i>
Mardi, 3 juin 2014	
9h00	Composantes des stratégies nationales de formation : résultats du travail en groupe
11h00	Matériel de formation existant - Matériel du Conseil de l'Europe - Matériel des pays participants
12h30	<i>Pause déjeuner</i>
13h30	Chaque délégation nationale : préparation des composantes des stratégies nationales de formation et mesures à prendre
15h30	Présentation par chacun des pays des composantes des stratégies nationales de formation
17h00	Conclusions
18h00	<i>Fin de l'atelier</i>

Contact

Conseil de l'Europe :
Polixenia Calagi
Responsable de projet
Bureau de programme sur la cybercriminalité
(C-PROC) du Conseil de l'Europe
Bucarest, Roumanie
Polixenia.CALAGI@coe.int

Institut national roumain de la magistrature :
A confirmer